

# NOUVEL HAY MAGAZINE

## SANS FRONTIÈRES

## Tarifs sociaux Gaz et Electricite : + de foyers en beneficent

1ere extension des tarifs sociaux de l'electricite  
, (parution d'un arrêté au Journal Officiel),  
avant la meme mesure pour le gaz dans  
un futur proche. 830.000 personnes  
supplémentaires bénéficient de tarifs  
réduits chez EDF et GDF/Suez selon la  
ministre française de l'Energie, Delphine  
Batho .

### Des Tarifs Sociaux de l'Énergie

Les Tarifs Sociaux de l'Énergie sont destinés aux clients disposant de faibles ressources (quotient social du foyer inférieur ou égal à 620,58 € par mois.

Montant en vigueur depuis le 01/01/2008 pour une personne seule). Ils leur permettent de bénéficier d'une réduction sur leur facture d'électricité / gaz et de bénéficier de la prime de chauffe.

### Le Tarif de Première Nécessité (TPN) en électricité

Il permet aux clients souscrits en contrat de 300 kWh/mois ou moins de bénéficier d'une réduction sur leur facture d'électricité pendant 1 an.

- Cette réduction concerne l'abonnement et les 100 premiers kWh consommés chaque mois.

Outre ceux bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle (CMU) complémentaire, ceux éligibles à l'aide pour une complémentaire santé (ACS), c'est-à-dire ceux ayant un plafond de revenus 26% supérieur, en seront les bénéficiaires.

Le "Tarif de Première Nécessité" pour l'électricité , (TPN) , instauré en 2005, permet une réduction moyenne de facture de 90 euros par an . Le "Tarif Spécial de Solidarité" du gaz, ou TSS, créé en 2008, donne une réduction de 156 euros par an en moyenne.

Cette extension des tarifs sociaux n'est qu'une partie de la promesse du gouvernement d'étendre à 4 millions de foyers (8 à 9 millions de personnes).

**Il faudrait passer par la loi.**

**Cette juste extension était bien dans la proposition de loi du député PS François Brottes . Mais le texte a été modifié par le Sénat fin octobre .**

**Environ un million de foyers (2 à 3 millions de personnes) bénéficient des tarifs sociaux de l'électricité.**